

233

CR3

Projet de développement d'un parc éolien dans
la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

Saint-Ulric

6211-09-009

- Groupe Axor inc.
- Municipalité de Saint-Ulric
- Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
- Monsieur Claude Rainville

AXOR

Montréal, le 13 avril 2006

PAR MESSAGERIE
Par télécopieur : (418) 643-4143

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
**Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs**
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique
Accroissement de la production du parc éolien
Le Nordais dans la MRC de Matane

Monsieur,

Concernant le projet d'accroissement de production du parc éolien Le Nordais dans la MRC de Matane, la présente a pour but de demander une audience publique.

L'objectif de notre demande est de mieux renseigner la population sur le projet.

En tant que pionnier comme développeur et propriétaire-exploitant de projets éoliens au Québec et à l'extérieur du Québec et en tant que promoteur du présent projet, il est important pour nous que les gens soient bien informés sur les particularités de ce projet d'agrandissement.

La population pourra ainsi être encore plus au fait du bien-fondé d'implanter ce projet de développement durable dans la région de Matane.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Mylène Legendre

Mylène Legendre
Groupe AXOR Inc.



Municipalité de Saint-Ulric

www.st-ulric.ca

Le 2 mai 2006

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30^{ième} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Parc éolien MRC de Matane
Groupe Axor
BAPE : 6211-09-0009

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus copie d'une résolution du conseil municipal par laquelle celui-ci demande la tenue d'audiences publiques concernant le projet de parc éolien mentionné en rubrique.

Toute communication relative à cette demande peut être transmise à l'adresse suivante :

Madame Michèle Paquet, dir. gén.
Municipalité de Saint-Ulric
128, Avenue Ulric-Tessier
Saint-Ulric G0J 3H0
Téléphone : 418-737-4341
Télécopieur : 418-737-9242
Courrier électronique : munpult@globetrotter.net

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

La directrice générale,


Michèle Paquet, g.m.a., sec.-trés.

MP/mp
p.j.

Téléphone : (418) 737-4341
Télécopieur : (418) 737-9242

128, Avenue Ulric-Tessier
Saint-Ulric, Qc G0J 3H0

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 1^{er} mai 2006 à 19 h 30, au 128, Avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric. Sont présents les conseillers Mario Ratté, Serge Gendron, Pierre Thibodeau, Marius Lavoie, Annabelle Boulay et Francine Bérubé, formant quorum sous la présidence de Madame Éva Robichaud, mairesse.

Michèle Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

PROPOSITION 2006-126
DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES

Considérant que la Municipalité de Saint-Ulric a constaté que la population a de sérieuses inquiétudes au sujet de l'effet cumulatif d'installations d'éoliennes sur son territoire ;

Considérant que le conseil est d'avis que les éoliennes devraient être davantage éloignées des résidences ;

Considérant que des témoignages révèlent que le bruit produit par les éoliennes dérange beaucoup certains résidents ;

Considérant que le conseil craint une altération importante des paysages, à cause du nombre important d'éoliennes à être implantées ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Ulric veut s'assurer que le promoteur procèdera avec diligence au démantèlement des éoliennes lorsque celles-ci ne seront plus en opération ;

Considérant que le conseil municipal demande que le suivi environnemental soit porté à sa connaissance afin de ne pas être laissé dans l'ignorance des impacts négatifs sur l'environnement ;

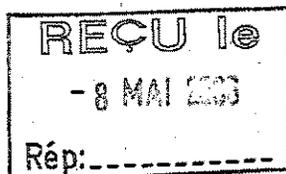
En conséquence,

Il est proposé par Serge Gendron
Appuyé par Francine Bérubé
Unanimentement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Ulric demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de donner mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric par le Groupe Axor inc., dossier 6211-09-009

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la Municipalité de Saint-Ulric, ce 2 mai 2006.


Michèle Paquet, dir. gén., sec.-trés.



Rimouski, le 3 mai 2006

Monsieur Claude Bécharde
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent suit avec intérêt les projets de développement de parcs éoliens dans la région dont celui prévu dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc., ce projet faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

Le conseil de l'environnement est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 et qui est supporté financièrement par une subvention statutaire accordée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Sa mission essentielle consiste à favoriser la concertation régionale en matière de protection environnementale et de promotion de développement durable. Les principaux dossiers du conseil touchent les thèmes de la forêt, de l'agriculture, de la gestion de l'eau, des matières résiduelles et de l'énergie.

De plus, le conseil de l'environnement demande au ministre de ne tenir les audiences qu'à l'automne 2006 considérant que présentement deux projets de parcs éoliens sont en processus d'enquête et d'audience publique (*Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase et Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup*) et que s'ajoute à cela une Commission d'examen conjoint (CEC) durant la même période pour le *Projet d'implantation du terminal méthanier d'Énergie Cacouna*.

...2

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impacts des promoteurs, le conseil de l'environnement estime qu'il existe d'importantes lacunes quant aux connaissances des impacts environnementaux que ce projet de parc éolien risque d'entraîner. À ce titre, notons entre autres notre connaissance encore très fragmentaire des corridors de migration d'oiseaux et de chiroptères dans ce secteur et des impacts qu'un ensemble de parcs éoliens concentrés dans des municipalités voisines auront sur ceux-ci. Il est préoccupant qu'un tel projet surgisse dans un secteur déjà très sollicité par l'industrie éolienne alors que le Saint-Laurent et ses côtes constitue une voie migratoire pour des espèces étant désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi. Le conseil de l'environnement considère que cela exige une analyse complète, impartiale et transparente.

De plus, il serait approprié que ce projet soit évalué en fonction d'un plan d'ensemble et que les critères de sélection pour sa réalisation et sa viabilité intègrent les aspects environnementaux et socio-économiques plutôt que le seul aspect tarifaire. Cela, d'autant plus, que nous appréhendons plusieurs impacts qui découleront directement de cette nouvelle production sur le territoire.

Le Conseil de l'environnement du Bas-Saint-Laurent réitère qu'il déplore le manque de vision d'ensemble dans le développement de cette filière d'énergie et il a émis des recommandations lors des audiences du BAPE concernant l'aménagement du parc éolien de Baie-des-Sables. Le conseil de l'environnement recommandait que soit institué un BAPE générique sur la base d'une proposition gouvernementale définissant un cadre de développement éolien, cela afin d'informer et de recueillir les recommandations des instances municipales, de la population et des acteurs concernés, par le biais d'une tournée en régions.

Nous demandons qu'un document de consultation présentant les résultats d'une étude d'impacts régionale ou pan-régionale vienne éclairer le milieu sur les enjeux, les retombées et les conséquences de l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

Nos demandes sont demeurées sans suites ainsi que plusieurs avis importants émis par des commissions d'enquête du BAPE portant sur des projets éoliens. Ainsi, il nous paraît opportun de citer ces extraits du rapport 217 du BAPE concernant les projets d'aménagements de parcs éoliens à Baie-des-Sables et à l'Anse-à-Valleau.

« La commission est d'avis qu'il n'est pas suffisant de faire une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères pour chaque projet, comme le demandent le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il faut regarder la capacité d'intégration de la région où les éoliennes s'insèrent et évaluer l'impact cumulatif de ces dernières. À cet égard, il serait important que la localisation des projets à venir au Québec soit examinée dans son ensemble. ». (p.98) [notre soulignement]

« La commission est d'avis qu'une caractérisation plus globale des voies migratoires de l'avifaune et des chiroptères s'impose pour l'ensemble de la péninsule gaspésienne afin d'orienter le choix de l'emplacement des parcs éoliens de même que la disposition des éoliennes à l'intérieur de chacun de ces parcs. Cette caractérisation devrait être faite par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en collaboration avec Environnement Canada. ». (p.67) [notre soulignement]

...3

Nous constatons que l'ensemble de ces recommandations que nous jugeons essentielles sont demeurées sans suites après avoir pris connaissance de l'étude d'impacts du promoteur et, pour ces motifs, le conseil de l'environnement vous adresse formellement cette demande d'enquête et d'audience publique du BAPE sur le *Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.*

Le conseil de l'environnement est très préoccupé par la façon dont s'entame le développement du potentiel éolien dans le Bas-Saint-Laurent. Notons que dans le cas présent, même si le projet présenté par le promoteur répond aux exigences du Règlement de contrôle intérimaire élaboré par la MRC de Matane, ce règlement a été élaboré en fonction de l'intégration d'éoliennes plus petites que 3 MW. Cette réglementation risque de s'avérer inadéquate et cela fait présager que surgiront de graves problèmes sur le plan de l'acceptabilité sociale de ce projet.

C'est dans un souci d'assurer un développement durable à la région d'abord, et ensuite, à la production éolienne, que le conseil de l'environnement considère que le processus décisionnel profiterait d'une analyse plus globale des composantes économique, environnementale et sociale du *Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par Axor inc.*

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à cette requête, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations très cordiales.

Le président,


pour Éric Bélanger

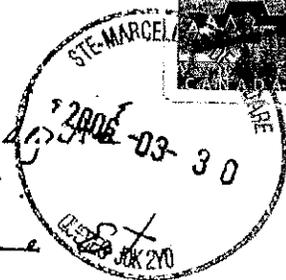
De: Alaude Raimville

Québec on devient < >

Durant le Bape Boucher: 15% de plus de porc. Dans celui de la fiction de MIT. Est. le réservoir #25 est déjà en construction par la Compagnie Cantern pour doubler sa production sa pollution et ses produits explosifs. Bois 5% Att.:

alleg vendre en sucre. Et derechef Bush se donne la préférence. Honni de sa puissance. (nous gardons les restes de ce service) sic.

Alaude Becharo
Edifice Maril-Luyant
675 boul. René-Lévesque
30^e étage
Québec (Québec)
CIR 5V7



→ voir verso

Veilley tenir une audience publique (dans la salle de la maison de la Futaie)
même Kruger avec l'achat de la Maison de la Futaie
d'en moquer. Bref Veilley, dis-je. Il est par là même à vous l'Assemblée
sous le cas du projet, écarté par le Promoteur A 495117/14
sous le MRC de la zone

Q⁹ Hydro donne à la privatisation nos plus belles
espaces, et nos aires. Et vive le projet, si guide impératif
de l'indépendance du Québec. Ceci sous dessein d'obus. Pour
un complément pour les sous dessein. Suite A devant un
créationnisme. Veilley vous rendre au Musée d'Art de Mont
Saint-Hilaire. Le 28 sept. 2006. Choc assuré.
S.V.P. La documentation sur cette prétendue rosette du vent, du non sens.